



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0843

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la société Blue Green groupe SAUR - Exercice 2014**

service : **Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Conseil du 10 décembre 2015**Délibération n° 2015-0843**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Rapport des délégataires de service public - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la société Blue Green groupe SAUR - Exercice 2014**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de service public et précise qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du CGCT spécifie que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Le contrat de concession confié à la société Blue Green groupe SAUR pour construire et exploiter le golf situé sur la Commune de Chassieu est conclu pour une durée de 25 ans qui se terminera le 21 octobre 2015 suite à la prorogation d'un an décidée par délibération n° 2014-4472 du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 13 janvier 2014.

Le rapport du délégataire présenté au Conseil de Métropole au titre de l'exercice 2014, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et un rapport d'activités et de qualité de service, intégrant une analyse au regard du développement durable.

Les tableaux ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'exercice 2014.

Données financières des exercices 2012-2014 (en k€) :

	2012	2013	2014	Évolution 2013/2014	
				En %	Tendance
charges	1 650	1663	1 805	+ 8,4	↗
produits	1 822	1 883	1 961	+ 4	↗

Avec un total de 1 805 k€, la progression des charges sur l'exercice 2014 (+ 8,4 %) s'explique par l'augmentation plus ou moins contenue de l'ensemble des principaux postes de charges :

- augmentation du poste relatif aux "achats de matières premières et énergies" (291 k€ en 2014 contre 260 k€ en 2013, soit + 11,6 %) qui a concerné l'ensemble des carburants, engrais, matières premières et matériaux utilisés pour rénover ou réaliser les investissements prévus sur le club house comme sur le parcours du golf,

- très légère augmentation du poste "charges de personnel" (666 k€ en 2014 contre 659 k€ en 2013, soit + 1 %) qui s'explique d'une part, par le règlement des soldes de tout compte liés au départ de deux collaborateurs et, d'autre part, par la prise en charge totale du salaire de la directrice désormais affectée à 100 % sur le site de Chassieu,

- accroissement des postes "charges externes" et "autres charges" (232 k€ en 2014 contre 206 k€ en 2013, soit + 12,4 %) qui concernent en priorité les postes dédiés à la publicité locale et aux frais de sous-traitance (blanchisserie, location de matériel additionnel pour les événements et les séminaires),

- maintien du poste "impôts et taxes" (+ 165 € par rapport à 2013),
- poursuite du mouvement d'augmentation du poste "amortissements et provisions" (+ 2 k€ par rapport à 2013) du fait de l'inscription sur l'exercice 2014 de provisions constatées sur les valeurs nettes comptables (VNC) des immobilisations en lien avec la fin du contrat actuel de délégation de service fin 2015.

En parallèle, avec une augmentation par rapport à 2013 de ses produits de l'ordre de 4 % (1 961 k€ contre 1 816 k€ en 2013), le golf de Chassieu, dont la vocation est de démocratiser la pratique du golf auprès du grand public, connaît un développement continu sur les 4 dernières années démontrant un engouement pour ce sport et un vivier de nouveaux joueurs important sur la région et l'agglomération lyonnaise. En 2014, 71 % du chiffre d'affaires est réalisé avec les activités de service public du golf et de l'enseignement.

Le résultat est excédentaire pour la 5ème année consécutive, signe d'une gestion dynamique de l'activité golfique par la société Blue Green.

La redevance annuelle versée à la Communauté urbaine de Lyon par le délégataire en 2014 s'élève à 98 k€ (+ 8 % entre 2013 et 2014).

Données d'activité sur les 3 derniers exercices (chiffre d'affaires total et par activité, en k€) :

	2012	2013	2014	Évolution 2013/2014	
				En %	Tendance
golf	976	1 017	1 087	+ 6,8	↗
enseignement	263	271	273	+ 0,7	↗
boutique	162	157	206	+ 31,2	↗
restauration	375	371	395	+ 6,4 %	↗
Total	1 765	1 816	1 961	+ 7,9	↗

L'activité 2014 du site de Chassieu connaît une nette progression principalement grâce :

- aux caractéristiques du terrain de Chassieu qui permettent de jouer toute l'année,
- à la réorganisation et aux nouveaux services de la boutique proposés aux joueurs (stand de fitting, événements promotionnels),
- à la réorganisation et à l'optimisation de la gestion du restaurant qui a permis d'accroître le nombre de repas et d'améliorer la qualité tout en restant compétitif en terme de prix.

La consommation de produits green fees (droits d'entrée unique) est en hausse sur l'année 2014 (16 429 entrées contre 16 190 entrées en 2013). A l'inverse, le nombre de départs des abonnés diminue sur 2014 (24 541 départs contre 25 050 en 2013). Par ailleurs, au niveau des abonnés, le jeu durant la semaine reste prépondérant par rapport à celui du week-end (18 076 départs contre 5 226 départs). Comme les années précédentes, les joueurs en général, et les actifs en particulier, exigent de plus en plus de pouvoir jouer sur des parcours restreints (9 trous ou 6 trous compact) afin de gagner du temps tout en pratiquant une activité sportive.

Avec son important practice, le site de Chassieu confirme son statut de centre d'entraînement de premier plan sur l'agglomération de par sa proximité et son accessibilité. Le chiffre d'affaires du practice est en augmentation constante depuis les 3 dernières années (184 k€ en 2014 contre 176 k€ en 2013 et 154 k€ en 2012).

Détail des activités golf et enseignement en volume :

	2012	2013	2014	Évolution 2013/2014	
				En %	Tendance
abonnements golf	436	479	514	+ 7,3	↗
droits de jeu	16 190	14 367	16 429	+ 14,35	↗
enseignement	1 866	1 669	2 291	+ 37,3	↗

Concernant la politique de développement durable mise en œuvre par le délégataire, l'année 2014 est marquée par la diminution de la consommation en eau annuelle (60 000 m³ en 2014 contre 62 000 m³ en 2013), en-dessous du seuil de 65 000 m³ qui sert de référence pour les terrains de golf de superficie similaire en région Rhône-Alpes.

A noter la réalisation d'abris et de plantations pour protéger la faune et la flore répertoriées sur le site par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), ainsi que la poursuite de la réduction des produits phytosanitaires et l'optimisation de leur utilisation sur le terrain tout au long de l'année dans le cadre d'une gestion curative plutôt que préventive.

En conclusion, les points notables du rapport du délégataire Blue Green groupe SAUR sur l'exercice 2014 sont :

- l'augmentation des charges de 141 k€ (+ 8,4 %) sur les principaux les postes "personnel", "achat de marchandises et de matières premières" et "amortissements et provisions",
- l'augmentation de 145 k€ du chiffre d'affaires global grâce à la politique commerciale menée, aux tarifs attractifs proposés et à la restructuration de la boutique et du restaurant (+ 8 %),
- la réduction de la consommation annuelle en eau, inférieure au seuil des 65 000 m³ de référence en région Rhône-Alpes,
- la poursuite du partenariat Blue Green/Association Sportive du Golf du Grand Lyon - Chassieu qui permet le développement du nombre de bons joueurs et la confirmation pour la deuxième année consécutive des bons résultats régionaux pour le golf de Chassieu.

Le rapport du délégataire a été soumis pour avis, à la séance plénière de la CCSPL du 15 octobre 2015. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 15 octobre 2015, comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2014 produit par la société Blue Green groupe SAUR au titre du contrat de délégation de service public pour l'activité de construction, aménagement et exploitation du golf de Chassieu.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.